



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 01 MARS 2021

FOYER DES CAMPAGNES

A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un et le un mars, les membres du Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RIVIERE Armand - GARCIN-SAUDO Julie - MIALON Aurélie - BOURGAIN Manuel - BOUSQUET Jean-Marie - BALLESTERO Marie - SACCUCCI Rachel - GUIRAUD Thomas - MOUTOU Xavier - DOS SANTOS Cécile - VERDEIL René - DEMOULIN Danièle - CIET Katia - CASTILLO François - BENTAHAR Nadia - VICENTE Nicole - BLANC Benoît - LOPEZ Georges - CASTINEIRA Gilbert - CHASSAGNE Marie-Hélène - VOGEL-SINGER Alain - FORME Valérie - CAUSSE Florent - SANTANA Myriam - VERTICCIÓN Kévin

Absents excusés : Mesdames SUTRA DE GERMA Anne - AZEMAR Danièle - Messieurs VIVARES Robert - DELBAC Patrick

Procurations : Madame SUTRA DE GERMA à Monsieur VERDEIL René – Madame AZEMAR Danièle à Madame SACCUCCI Rachel – Monsieur VIVARES Robert à Monsieur BOUSQUET Jean-Marie - Monsieur DELBAC Patrick à Madame DEMOULIN Danièle

A 18 Heures 00, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire « Bonsoir donc à toutes et à tous. Comme il est de tradition, si Kevin veut faire l'appel. »

Après l'appel Monsieur le Maire reprend « Merci à toutes et à tous. Il y aura, on a souhaité que les stades budgétaires soient découpés ou divisés en trois conseils distincts, c'est-à-dire celui où ce soir on présente le rapport d'orientations budgétaires. Un autre conseil qui devrait être le 29 mars où on présentera le compte administratif 2020 et enfin un autre conseil le 14 avril 2021 où on présentera le budget primitif 2021. De ce fait la présentation de l'audit qui était prévue ce soir aura lieu en même temps que le compte administratif puisque nous avons en plus déjà une présentation de prévue et que nous aurions pas forcément la durée de chacune donc on va essayer un peu de raccourcir les conseils tant que faire se peut puisque la présentation du rapport d'orientations budgétaires peut aussi amener des débats donc ça permettra d'essayer de rester dans un temps correct pour chacun. Nous prendrons évidemment le temps qu'il faut. Nous vous proposons d'ajouter à l'ordre du jour deux questions diverses : une sur l'aide à la mise en valeur des façades, le dossier est arrivé récemment mais pour que le propriétaire puisse engager les travaux lui aussi assez vite, il a souhaité si possible, et si évidemment vous nous accordez la possibilité de le passer ce soir, que ça soit présenté dès ce conseil plutôt que le mois prochain, donc à la fin du mois ; et un autre dont on aura à débattre et présenter plus précisément tout à l'heure, la création d'un poste non permanent de manager de commerce de centre-ville au travers d'un contrat de projet, mais on vous expliquera, enfin on évoquera le cadrage à ce moment-là, mais il me faut l'autorisation, votre autorisation pour intégrer ces points à l'ordre du jour. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. »

Communication au conseil municipal : présentation de la mutuelle communale

Monsieur le Maire « Et donc je vais proposer de passer la parole tout de suite à Benoît BLANC et surtout au représentant de la mutuelle MUTAMI qui est la mutuelle avec laquelle nous avons souhaité passer une convention qui est à l'ordre du jour ce soir pour la création, l'institution d'une mutuelle communale sur le territoire de Pézenas. Donc la délibération sera tout à l'heure présentée par Benoît, mais je passe la parole au représentant de la mutuelle MUTAMI pour qu'il nous explique les tenants et les aboutissants de cette mutuelle. »

Monsieur NEMBRINI, représentant de la mutuelle MUTAMI « Je vous remercie Monsieur le Maire. Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé de ses administrés la commune de Pézenas souhaite favoriser l'accès au dispositif d'un contrat collectif complémentaire frais de santé à caractère facultatif proposé par la mutuelle MUTAMI à destination de tous les pézénéens. Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, seniors, agriculteurs, professions libérales, commerçants, chômeurs, intérimaires, et plus généralement toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations légales de l'employeur. Un petit historique de la mutuelle MUTAMI. La mutuelle MUTAMI est née en 2011 de la fusion de cinq mutuelles présentes en Nouvelle Aquitaine et Occitanie depuis plusieurs décennies. Sur l'Hérault, de ces deux mutuelles, de ces mutuelles sont : la mutuelle des personnels de santé et territoriaux du CHU de Montpellier et la mutuelle de Sète. Pour MUTAMI la santé ne peut être un marché juteux dont les organismes de complémentaire santé revendiqueraient des parts de marché rentables au détriment du régime obligatoire de santé de sécurité sociale. La mutualité défend et revendique la consolidation et l'amélioration des régimes obligatoires de sécurité sociale. Elle inscrit sa démarche et son intervention dans la société comme mouvement social. A ce titre elle s'oppose au transfert de charges des régimes obligatoires vers les complémentaires santé avec la mise en place des franchises, l'augmentation des forfaits et le développement des dépassements d'honoraires médicaux. MUTAMI a sur son territoire 16 agences avec 60 salariés. Le siège de la mutuelle se trouve à Toulouse. Notre mutuelle fait partie du

groupe SOLIMUT Mutuelles de France, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire avec 11 mutuelles, une couverture nationale de 150 agences et 800 salariés. L'objectif prioritaire du dispositif complémentaire frais de santé facultatif porté par la mutuelle MUTAMI à destination des piscénois est de : pallier les inégalités sociales de santé des personnes, qui par manque de moyens font l'économie d'une mutuelle, permettre de revenir à une couverture de soins minimale en bénéficiant de coûts réduits contribuant ainsi à un retour aux frais de santé, proposer des solutions pour obtenir une amélioration du pouvoir d'achat à prestation équivalente, de développer entre ses membres un esprit de solidarité conforme à la tradition mutualiste. MUTAMI s'engage à : à assurer des permanences localement notamment au moment de la mise en place et sur demande, la fréquence de ses permanences sera définie en accord avec la commune avec un minimum d'une permanence au démarrage de l'action puis des permanences à la demande de la commune afin d'assurer la mission de conseil auprès des administrés. Exercer une mission de conseil auprès des bénéficiaires notamment sur les nouveaux dispositifs comme le reste à charge zéro, informer la commune tous les ans des comptes techniques du contrat collectif par la présentation d'un tableau de bord. MUTAMI est une mutuelle gérée par un conseil d'administration issu du vote des adhérents lors de son assemblée générale. L'assemblée générale est souveraine, elle détermine les orientations et de gestion de la mutuelle qui sont mises en œuvre par le conseil d'administration. Aujourd'hui, le conseil d'administration est présenté, est présidé par Patrick JULOU. Je vous rends la parole. »

Monsieur le Maire « Je ne sais pas si y a des questions particulières sur, à poser au représentant de la mutuelle, peut-être nous dire si vous avez, si vous intervenez déjà dans des collectivités comme, comme la nôtre ou des communes et le retour que vous pouvez en avoir, objectif ou subjectif, à ce que vous êtes un acteur engagé. »

Monsieur NEMBRINI « Pour MUTAMI c'est une première sur le département de l'Hérault, nous avons des communes comme la commune de Bayonne sur l'autre partie de notre territoire. Le groupe SOLIMUT dont on fait partie commercialise cette offre depuis longtemps, donc on a vraiment un retour et un savoir-faire par rapport à ça, et ça rentre vraiment dans notre démarche sociale de, de proposer quelque chose à l'ensemble des, des populations sachant que le public visé est quand même essentiellement retraité. »

Monsieur le Maire « Il y a des questions particulières à, à poser ? Non ? Donc je vais déjà vous libérer, je vous remercie d'être, d'être venu. »

Monsieur NEMBRINI « Je vous remercie, on commencerait normalement en avril pour information. »

Monsieur le Maire « D'accord. »

Monsieur NEMBRINI « Voilà. »

Monsieur le Maire « Si le Conseil... »

Monsieur NEMBRINI « Bien sûr »

Monsieur le Maire « ...Délibère positivement tout à l'heure, début avril très bien. »

Monsieur NEMBRINI « Je vous remercie en tous les cas. »

Monsieur le Maire « Je vous remercie également. »

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01-Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2020

Monsieur le Maire « Je vous propose de prendre l'ordre du jour dans, dans son suivi normal et de passer à l'approbation du procès-verbal du 16 Décembre 2020. Je ne sais pas s'il appelle des questions particulières ? S'il n'y a pas de questions particulières sur le procès-verbal, je vous propose de le mettre aux voix, Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc tout le monde est pour, je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

02-Convention pour une mutuelle communale

Monsieur le Maire « Je vous propose donc qu'on passe au rapport d'orientations budgétaires ... ah non à la convention pour une mutuelle communale puisque il faut quand même délibérer sur ce sujet-là et c'est le sujet que doit nous présenter Benoît BLANC maintenant. »

Monsieur BLANC, Conseiller municipal de la majorité « Oui alors bonsoir à tous. Dans le cadre de sa politique sociale et de sa volonté d'offrir un meilleur accès à la santé, la ville de Pézenas a souhaité favoriser l'accès des piscénois à un contrat collectif, facultatif de complémentaire santé. Ce contrat s'adresse à tous les piscénois n'entrant pas dans le cadre des obligations légales de l'employeur. A la suite de démarches de comparaison des offres disponibles, la commune a choisi la proposition de la mutuelle MUTAMI, sans questionnaire médical, sans limite d'âge, sans conditions de ressources, sans délai de carence, et sans exclusion des maladies antérieures. Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat permettant à la MUTAMI de proposer un contrat collectif frais de santé à caractère facultatif au travers d'actions de communication et de permanences dans les locaux municipaux. Je profite de cette prise de parole pour remercier chaleureusement Jean-Claude BLANQUER de la Société Civile, et Danièle DEMOULIN élue aux solidarités et à la proximité qui m'a accompagné dans ce projet. »

Monsieur le Maire « Merci est-ce qu'il y a des questions particulières pour Benoît BLANC ? Donc je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc unanimité. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

FINANCES

03-Rapport d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire « Donc je vous propose de passer aux orientations budgétaires que je présenterai, en remerciant Frédéric ROYE qui va faire défiler le power point qui a été, avec le Service finance, d'un recours infaillible pendant la préparation de ce rapport d'orientations budgétaires et également dans le montage de ce, du budget additionnant à cela une charge de travail quand même assez importante puisque la Chambre Régionale des Comptes est arrivée sur ces entrefaites et leur a demandé beaucoup d'éléments donc je les remercie d'autant plus pour leur disponibilité. Donc c'est pour nous le premier débat d'orientation budgétaire, le premier rapport d'orientations budgétaires du mandat, c'est le premier acte budgétaire ce budget 2021 qu'on aura à présenter, puisque jusqu'à présent nous avons eu des décisions modificatives mais qui étaient plutôt un suivi habituel de la collectivité et une mise en œuvre du budget précédent voté avant les élections municipales. Comme vous le savez, ou comme peut-être vous l'apprenez, ce rapport d'orientations budgétaires et ce débat est une obligation légale qui doit se tenir dans les deux mois avant le vote du budget de notre collectivité. Il n'a pas de caractère décisionnel même si il donne lieu à un vote qui acte le fait qu'on ait eu ce débat là et que ce rapport a été présenté. Il doit tant que faire se peut présenter les orientations budgétaires de l'année qui vient, présenter un état de la dette et de sa gestion, et commencer à dessiner les engagements pluriannuels. Je dis d'entrée que puisque c'est notre premier rapport d'orientations budgétaires, c'est peut-être sur ça que le bas peut blesser le plus cette année. Ils seront amenés évidemment à s'enrichir au fur et mesure des années à venir et en tout cas dans les prochains budgets mais nous avons pas non plus souhaité dans le document qui vous a été fourni désinscrire pour inscrire des projets qui à la fin n'auraient pas forcément été réalisés ou auraient été modifiés entre temps donc y aura à améliorer cette partie pluriannuelle même si certaines études ou certaines évocations de projets dessinent déjà certains axes pour les années à venir. Dans le contexte général je ne vous apprendrais pas que nous sommes dans une crise sanitaire assez lourde, alors j'ai du mal entre les lunettes et le masque je suis désolé, une crise sanitaire assez lourde qui a des impacts à la fois sur le plan de la santé effectivement dans notre pays mais aussi des impacts économiques et sociaux qui ont marqué fortement l'année 2020 et qui ont, qui marquent déjà le début de l'année 2021 et qui devraient se poursuivre, une croissance donc en chute dans toute la zone euro et également évidemment en France, un rebond qui pourrait être espéré dès 2021 mais qui reste à se confirmer puisque la poursuite de la pandémie fait que certains pays ont reproduit des confinements généralisés, d'autres comme le nôtre choisissent des couvre-feu mais pourraient encore connaître une situation évolutive. Pour ce qui est de la France donc, le PIB a chuté de plus de 8 %, le taux de chômage se situe au 3ème trimestre 2020 à 8,8% en France métropolitaine mais certaines estimations peuvent donner une hausse jusqu'à 11% d'ici mi-2021 ce qui prouve que la situation économique et sociale sera compliquée dans les mois et les années à venir. C'est le contexte général, je crois que tout le monde connaît, et sur lequel il n'y a pas à s'étendre. Donc dans ce contexte de crise, la Loi de Finances de 2021 a acté ou a mis en œuvre le Plan de relance commencé dès la sortie de la crise, enfin dès la sortie de la crise, dès l'annonce de la crise et de ses

effets au mois de mars dernier et amendé au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire et économique. Ce Plan de relance c'est 100 milliards d'euros qui devraient être consacrés à la relance économique dans le pays, dont un tiers qui pourrait être consacré à des projets d'aménagement durable et concerner les collectivités locales, notamment sur le verdissement de l'économie, sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises et sur le soutien aux plus fragiles. Ce qu'on peut dire au moins du Plan de relance et c'est, c'est vrai aussi dans le cas du programme Petites Villes de Demain, c'est qu'il y a un certain nombre d'appels à projets qui naissent et qui peuvent nous amener aussi à orienter différemment ou à essayer de faire entrer un projet dans des cases afin de pouvoir prétendre à des financements nouveaux qui n'étaient pas forcément espérés au début, au début des projets. La Loi de Finances prévoit une baisse de 10 milliards des impôts de production, ils n'ont pas forcément une conséquence directe sur, sur les finances communales mais c'était un élément majeur de la Loi de Finances ; une stabilité des dotations dont la dotation de soutien à l'investissement local qui sera fléchée notamment pour 1 milliard d'euros aux rénovations thermiques, c'est aussi un projet, des projets sur lesquels nous devons travailler et également parce qu'ils permettraient de faire certaines économies de fonctionnement à la collectivité, mais ça fait partie, quand je dis qu'il faut adapter nos projets à la situation et aux aides, il y a un intérêt à bien réfléchir la rénovation de certains de nos bâtiments ou aller plus vite dans cette rénovation-là que ce qu'on pouvait l'espérer pour prétendre à ces dotations ou à ces aides tant qu'elles existent ; une dotation globale de fonctionnement qui devrait être stable au niveau national, elle devrait, en tout cas nous la budgèterons de manière prudente en baisse à Pézenas, pour tenir compte de l'évolution de la population ; une poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation qui devrait être compensée par la taxe foncière que jusqu'à présent percevaient les départements et également la fin du pouvoir de taux sur la taxe, c'était le slide avant, sur la taxe finale de consommation de l'électricité. C'est ce qui fait, surtout pour la taxe d'habitation, poser la question, et peut-être sur la baisse des impôts de production, mais puisque c'est pas notre collectivité je ne m'y prononcerais pas forcément, sur le levier fiscal qui peut rester aux collectivités locales. Ce levier fiscal étant, quand il est soit à la baisse soit à la hausse, un marqueur politique ou en tout cas un gain de recettes ou une perte de recettes quand on fait ces choix-là. A ce jour sur la taxe d'habitation il n'y a plus de taux, c'est certain, sur la taxe finale de consommation d'électricité non plus, c'est pour ça que nous avons intitulé que l'autonomie fiscale des collectivités pouvait être remise en question parce que quand également, si ça concerne les strates supérieures c'est le cas pour, par exemple la Région, ça peut aussi concerner à la fin les subventionnements à nos collectivités communales. La nouveauté en 2021 donc ce sera l'intégration dans ce programme Petites Villes de Demain que nous avons, que nous considérons comme porteur d'espoir. Il a désigné un certain nombre de centralités de communes considérées comme des centralités, trois dans la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée donc Montagnac et Florensac avec nous pour participer à la revitalisation, il pourrait donc aller vers une opération de revitalisation du territoire sur le territoire communal de Pézenas, cela veut dire que, enfin nous avons 18 mois pour, maximum, pour arriver à cet objectif-là à travers deux conventions à rédiger et à signer. Le but est d'accompagner et de concrétiser les projets de territoire, donc l'Etat y consacrerait 3 milliards d'euros sur 6 ans pour l'ensemble du territoire national, pas pour les trois communes que je viens de citer, ça lui permettra également d'accélérer et de territorialiser le Plan de relance. Jusqu'à présent le Plan de relance, ou les crédits du Plan de relance, sans différencier les crédits petites Villes de Demain mais ça reste à confirmer, et il axe sur trois points pour des collectivités comme la nôtre : soutien à l'ingénierie, un accès à un réseau de communes ou de collectivités qui sont intégrées aux Petites Villes de Demain pour un échange d'expériences et des financements sur mesure parce que le but est bel et bien que le programme s'adapte aux collectivités plutôt que, que l'inverse. L'impact de la crise sanitaire sur nos, sur nos finances communales, nous l'avions déjà évoqué ici, se situe dans l'ordre de 304 500 euros une fois qu'on a déduit les économies qui ont pu être réalisées, des dépenses qui ont pu être occasionnées, donc c'est ça pour le budget 2020. Sachant qu'on n'a pas mais qu'on le fera peut-être parce qu'on a été sollicités, évaluer, mesurer, quantifier les loyers qui auraient pu être perçus par exemple pour le centre de dépistage ou pour le centre Covid lors du premier confinement. Ce n'est pas qu'on cherche à tout prix à grossir le chiffre mais l'Association des maires commence à essayer d'évaluer cela notamment pour une discussion avec l'Etat sur les dotations et sur certaines compensations parce qu'à ce jour évidemment les compensations sont plutôt faibles par rapport aux dépenses occasionnées mais ces dépenses étaient évidemment justifiées. Sur la situation financière de la Ville donc on est sur une stagnation des recettes réelles de fonctionnement avec tout de même une augmentation des dépenses de fonctionnement. Donc vous avez le tableau sur les trois dernières années, évidemment sur le compte administratif ce sera probablement les chiffres que nous vous présenterons mais ils restent à être votés pour pouvoir être intégrés tels quels. Donc cette évolution-là fait que on a une, on a un effet ciseau qui commence à se sentir lourdement sur les épargnes disponibles pour la Ville et donc sur les capacités d'autofinancement de, de la Ville, c'est le slide suivant qui va vous le démontrer, vous le montrer. Donc vous avez l'évolution des épargnes de la Ville sur 2018, 2019 et 2020. Sachant qu'au mois de juillet 2020 l'épargne nette était considérée comme négative, que nous avons fait le choix de ne pas occasionner ou de ne pas engager certaines dépenses de fonctionnement et de pas aller sur certains recrutements qui étaient prévus pour essayer de maintenir une épargne positive en 2020, sachant aussi qu'il y a une partie conjoncturelle sur cette épargne-là qui est liée aux dépenses évoquées tout à l'heure sur la crise du Covid. Quelques facteurs d'amélioration pour autant qui sont arrivés en cours. C'est les subventions obtenues sur

des projets, soit déjà existants ou réalisés comme la deuxième tranche de l'avenue Camille Guerin, des subventions sollicitées sur l'ouverture de deux aires de jeux qui n'avaient pas été sollicitées précédemment donc on l'a sollicitée cet été en arrivant, et des subventions obtenues sur la tranche complémentaire de réhabilitation de la piste d'athlétisme. Vous vous souvenez qu'on avait fait le choix d'activer les avenants au marché public de la piste d'athlétisme pour que les sautoirs soient réalisés alors qu'ils n'étaient pas prévus, enfin ils étaient prévus par avenant. Nous avons, nous avons fait ce choix, même si nous avons pas obtenu de subvention nous l'aurions maintenu, mais nous avons quand même souhaité solliciter des subventions des partenaires qui s'étaient déjà engagés et qui avaient déjà notifié des premières subventions pour que ce choix-là nous coûte le moins possible aux finances communales. A ce jour les augmentations, les subventions notifiées pour 2021 s'élèvent aux alentours de 532 000 euros. Ce n'est pas un plafond c'est un plancher, on va essayer d'aller au-delà dans les différents projets qu'on vous présentera tout à l'heure pour les investissements. Sur la gestion de la dette, donc c'est une dette qui se situe au-delà de 14 942 000 euros au 31 décembre 2020. Un poids de la dette qui est plus important que dans les communes de moins, de même strate, que la moyenne des communes de même strate, par habitant vous voyez ce que ça donne. Une dette qui est rigide puisque 75% portent sur des taux fixes donc ce qui fait qu'il n'y a pas forcément de marge de renégociation mais ce qui fait aussi qu'il n'y a pas de mauvaise surprise dans la durée puisque ces taux ne peuvent pas augmenter selon les aléas économiques ou financiers, ce qui est quand même une part de sécurité sur, sur la dette que la Ville a contracté au fil des années et qu'elle doit encore rembourser. Une capacité de désendettement du fait de ce que je vous ai dit avec l'érosion des épargnes qui est en dégradation en 2020 et qui nous situe à 11 ans et 5 mois c'est-à-dire à la ligne rouge de ce que les collectivités ont, ont comme capacité de désendettement, il y a une progression continue puisque 2019 c'était 8-9 ans et que là on a dépassé la barre des 11. Ce qui fait que dans les orientations budgétaires 2021, nous vous proposerons de ne pas augmenter les impôts locaux, de poursuivre une maîtrise des coûts de fonctionnement pour améliorer la capacité d'autofinancement afin de minimiser si possible le recours à l'emprunt, recours à l'emprunt que nous budgèterons au montant c'est-à-dire 1,400 millions de ce, de l'annuité qui sera remboursée cette année donc la dette ne devrait pas augmenter mais rester stable sauf financement non attendu qui arriverait en cours d'année et qui nous amènerait à faire un choix soit d'investir davantage soit de réduire la dette, d'aller vers le lancement d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux pour travailler tant que faire se peut à la co-construction des projets et à leur co-financement c'est-à-dire des fois l'intervention des différentes collectivités sur un même projet ou en même temps pour réaliser des économies d'échelle et surtout à trouver les partenaires qui soient publics ou privés qui nous permettront de financer nos projets, voire les dispositifs innovants qui nous permettraient de financer nos projets. D'ailleurs vous trouverez sur vos tables les bulletins de souscription pour la Pieta, ça fait partie aussi des, des essais que nous pouvons faire pour trouver des financements, là c'est une souscription qui est dans l'histoire de la Ville puisque s'il y a un monument Molière, si le fauteuil Molière est revenu à Pézenas, si la niche Saint Roch a été rénovée c'est bien par souscription, mais ça veut dire aussi qu'on peut creuser davantage selon nos projets le mécénat et la défiscalisation pour une partie des contribuables qu'ils soient piscénois ou non parce que il n'y a pas de limite territoriale à la souscription. Là nous sommes sur un petit volant mais ça nous a permis de prendre contact avec la Fondation du Patrimoine qui viendra à Pézenas et avec qui nous pourrions travailler sur nos projets et sur les besoins d'investissement que notre patrimoine requiert. Dans les dépenses de fonctionnement nouvelles, ou en tout cas dans ce que les dépenses de fonctionnement permettront de nouveau en 2021, il y a, et nous l'aurons tout à l'heure en délibération, une collaboration avec Terre de liens sur les terres de l'Auribelle basse mais qui est une collaboration plus large pour une réflexion et une étude sur la mobilisation du foncier agricole et l'installation d'agriculteurs sur notre commune. C'est une convention sur 18 mois dont on aura la première partie à acter à ce conseil municipal-là. C'est, on le trouvera tant en fonctionnement qu'en investissement, des travaux pour mieux équiper le Théâtre de Verdure pour l'été et afin de faire réaliser certaines économies d'échelle et certaines économies, je dirais collaboratives parce qu'ils utiliseront le même matériel, aux associations qui peuvent le fréquenter l'été et ainsi accroître la programmation estivale. Nous visons, nous avons un objectif, que la situation sanitaire permettra ou ne permettra pas, d'un Parc Sans Souci utilisé trois soirs par semaine durant l'été ; une amélioration et une modernisation des moyens d'information et d'échange avec la population ; la création ou plutôt l'identification d'un budget Attractivité économique tant en fonctionnement qu'en investissement, c'est surtout pour que le volet animation commerciale puisse savoir à l'avance du budget dont il divorce, dont il dispose excusez-moi, dont il dispose afin de pouvoir programmer ses opérations plutôt que de devoir essayer d'aller chercher dans des villes voisines culturelles, associatives ou autres les moyens de financer ses projets donc c'est plus du, il y a une partie fléchage et une partie augmentation de budget ; un soutien aux métiers d'art c'est-à-dire que cette année nous aurons l'appel d'offre et l'animation de la Maison des métiers d'art dans l'Hôtel consulaire qui viendra impacter le budget communal au moins pour 50 000 euros en fonctionnement et ça nous l'avons pas les autres années et vous aviez dans un précédent conseil approuvé l'appel d'offre qui a été passé et qui est en cours de réalisation. Sur les investissements donc, vous avez vu dans le rapport d'orientations budgétaires une série d'études dans cette perspective-là, à la fois de construire et co-construire un projet et d'essayer d'anticiper tant que faire se peut le mieux possible les projets que nous aurons à mener sur ce mandat, voire au-delà nous ou d'autres, mais qu'au moins il y ait des fonds et des bases pour qu'ils soient menés. Donc c'est l'entrée, c'est une

étude de définition urbaine qui vient pour nous, qui est importante pour réfléchir à la cohérence du développement urbain de la Ville et à son, et à son avenir. C'est une étude pour, alors c'est plus qu'une étude puisque c'est une maîtrise d'œuvre, chaque fois je me fais reprendre, sur la traversée urbaine pour passer dans une phase pré-opérationnelle, si possible dès 2022, donc 2022 et 2023, pour faire la tranche, les tranches, puisque si on est sur deux années on sera sur deux tranches mais les faire en suivant, qui iront du rond-point de la Paix à la place Bonnet. C'est la poursuite de l'étude qui a été menée avec Atelier site et le CAUE sur l'ensemble de la traversée urbaine, se suppose aussi qu'on trouve les financements qui nous permettront, les cofinancements qui nous permettront de faire cette traversée donc nous avons commencé à rencontrer des partenaires pour essayer de caler ce, ce budget au mieux. Mais il nous faut pour pouvoir parler chiffres et projets passer donc à cette mission de maîtrise d'œuvre. C'est une étude pour la préfiguration d'un pôle d'échange multimodal, si possible au fronton, là aussi c'est une poursuite d'étude mais il faut aller de l'avant et aller dans le détail pour pouvoir, et c'est complémentaire de la traversée urbaine, pour pouvoir le positionner et en connaître les avantages et les inconvénients et surtout les besoins d'investissement pour qu'ils soient positionnés là. C'est des études de faisabilité sur les équipements sportifs notamment sur le complexe Castelsec Campotel avec une réflexion à savoir : que faut-il faire du stade Michel Batal ? Est-ce qu'il faut le rénover sur place ou pourquoi pas le déplacer dans cette zone-là ? C'est une étude toujours sur les équipements sportifs qui peut permettre ou qui doit nous dire si on peut placer un préau sportif dans l'enceinte du parc sportif actuel mais c'est un besoin pour pouvoir engager cet investissement dans les années futures. C'est une étude sur la désimpermeabilisation des cours d'école donc c'est un appel à projet de l'Agence de l'Eau qui nous permettrait, qui nous permet de le faire, alors les subventionnements sont pas inscrits dans le budget parce que les subventionnements sont pas obtenus mais il y a un appel, ou une aide, qui serait, qui irait à 70% du montant de l'étude. C'est la poursuite du schéma directeur des mobilités pour le mettre en débat et pour arriver à un scénario final et retenu. C'est également une maîtrise, une mission de maîtrise d'œuvre sur le 10 rue Massillon où était jusqu'à présent installé le local des chasseurs et où, avec une rénovation d'ampleur en 2022 nous pourrions y installer le CCAS afin que nous ayons un accueil et un état civil plus aéré et qui permette de mieux accueillir les gens y compris mieux accueillir au Centre Communal d'Action Sociale. Donc voilà la série d'études que nous vous proposons d'inscrire sachant que, je vous l'ai dit avant, le programme Petites Villes de Demain suppose des aides en ingénierie, il reste à préciser si c'est des aides financières ou si c'est un accompagnement pour mener ces études mais là aussi nous sommes dans la recherche d'aides et d'accompagnement pour qu'elles ne soient pas uniquement une colonne recettes du budget communal. Ce sont des chantiers un peu plus importants qui prendront corps dès cette année, dont certains ont déjà été évoqués ou votés en demande de subventions dans ce conseil municipal, donc la mise en accessibilité et la rénovation des façades et des menuiseries du musée Vulliod Saint Germain pour un montant de 450 000 euros avec déjà 195 000 euros de subventions obtenues. C'est les travaux de toiture, de menuiserie et d'accessibilité de cette Maison du Peuple puisque l'intérieur avait été refait en 2019 si je ne me trompe pas et qu'il y a à protéger l'intérieur pour pas que la toiture soit défaillante et également la mise en accessibilité et la rénovation des salles au-dessus des baignoires qui permettront également de recomposer ou de réfléchir à la recomposition des espaces soit pour les associations soit d'autres espaces qui sont aujourd'hui utilisés par la mairie parce que nous avons aussi pour volonté de réorganiser ou en tout cas de ramener le plus possible les services municipaux en cœur de ville et dans la cité administrative. Donc cela suppose d'avoir des locaux disponibles et de réfléchir à une meilleure installation de certains, soit de certains services soit de certaines associations ou structures qui occupent aujourd'hui des locaux municipaux. C'est l'aménagement dans le cadre de l'arrivée du LIDL, mais c'était, ça datait du mandat précédent, de l'avenue Général de Gaulle où une participation de LIDL est attendue à hauteur de 265 000 euros et l'aménagement total était chiffré à 380 000. C'est la réfection, mais là aussi nous l'avons vu en conseil municipal, des bornes, tout d'un coup toute ensemble, des bornes d'accès au centre ancien afin qu'elles soient fonctionnelles parce que certaines ne fonctionnent plus ou en tout cas nécessitent souvent des, de l'entretien régulier et finiront par ne plus fonctionner. Les rénover d'un coup nous permettra peut-être de réfléchir à l'installation sur d'autres budgets d'autres bornes en d'autres lieux pour piétonner soit totalement soit partiellement certains secteurs. Et c'est la réfection de la voirie de la rue Victor Hugo puisque il est prévu dans cette rue la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement et qu'il nous est apparu judicieux de mener en même temps la réfection de la rue surtout qu'elle peut être un axe important dans la poursuite de la traversée urbaine ou dans l'accompagnement de la traversée urbaine et d'être un axe, un axe d'entrée et de sortie du cœur de ville. Après c'est des projets un peu plus minimes financièrement mais tout aussi importants pour la qualité de vie des piscénois donc l'inscription de 48 000 euros pour la réalisation d'une aire de jeux en 2021 mais l'idée, et la volonté, est d'en inscrire une chaque année ou en tout cas un équipement de loisir à destination des jeunes chaque année dans le budget. Il est pas évident que celle de cette année coûte 48 000 euros, nous avons inscrit ce montant maximum, là aussi il peut y avoir des recherches d'aides, il peut aussi y avoir des partenariats peut-être avec HERAULT LOGEMENT pour réfléchir à les installer dans le cœur des cités ou des parcs de logement qu'il possède aujourd'hui sur la commune. C'est un premier volant de la sécurisation de la Butte du Château pour une ouverture au public au moins partielle et au moins estivale afin de pouvoir fréquenter plus assidûment cette Butte du Château, mais là aussi c'est un projet qui doit s'étaler sur plusieurs années et plusieurs exercices pour récupérer et pour sécuriser l'intégralité de la Butte et

pouvoir l'ouvrir en parc de cœur de ville. Là aussi ça correspond à la fois à ce que nous souhaitons faire mais aussi il y a de plus en plus d'appels à projet sur les parcs urbains, les îlots de fraîcheur, nous espérons donc pouvoir y souscrire en temps et en heure afin de là aussi être accompagnés sur ce type de projet. C'est la réalisation de pistes cyclables dans le cadre de l'appel à projet qui avait été lancé et appelé coronapiste, espérons que d'ici là le corona aura disparu ou sera un mauvais souvenir mais passé. C'est la sécurisation du carrefour entre les Aires et les Rodettes où l'emprise ne permet pas de réalisation d'un rond-point mais où il pourrait y avoir des feux tricolores pour sécuriser cette zone-là. C'est des travaux un peu plus importants sur le gymnase Samuel Honrubia, là aussi afin de sécuriser ou d'améliorer ce, ce gymnase-là. C'est la participation, alors pour 130 000 euros mais ça fera, ça aura fait 260 000 euros sur deux exercices, à l'extension du centre de secours qui est à Pézenas, et vous le verrez aussi dans ces lignes-là même si elles ne sont pas sur le powerpoint mais elles étaient dans le document qui vous a été adressé, la mise en œuvre du permis de végétaliser et donc un accompagnement financier dans ce cadre-là du, des éléments de mobilier urbain qui seront, qui sont inscrits chaque année et qui sont à renouveler dans le cadre du budget 2021. C'est aussi l'installation des défibrillateurs pour commencer à répondre à l'obligation légale d'en avoir un certain nombre sur la commune. Et c'est la mise à niveau du système de vidéosurveillance ainsi que l'acquisition de barrières anti-intrusion qui permettront aussi de, d'alléger le travail des services municipaux qui n'auront plus au fur à mesure à venir disposer soit des blocs de béton soit laisser des camions pas très esthétiques aux entrées du marché. On a pu faire un essai grâce à un partenariat avec la Police Municipale et la commune d'Agde qui nous en a prêté un certain temps. C'est plutôt fonctionnel, donc ça sera à acquérir là aussi pour, pour nos festivités et pour, pour nos marchés. Donc c'est inscrit et ça sera inscrit au budget 2021. C'est une série de projets donc qu'on a intitulés « Croire en l'avenir » ou qui pourraient être « Investir dans l'avenir » sur la transition écologique donc un certain nombre vous ont été présentés jusqu'à présent que ce soit pour les pistes cyclables, pour le permis de verdir, pour la Butte du Château, pour les études que nous commandons ou que nous poursuivons sur les mobilités, sur la traversée urbaine, sur le pôle d'échange multimodal mais qui ont là aussi un point commun c'est de repenser les mobilités sur la commune, d'amener davantage aux mobilités douces sur la commune, c'est les travaux de rénovation énergétique entrepris, quand on refait la toiture, les menuiseries de cette Maison du peuple ou quand on refait la façade, les menuiseries du musée, quand on met en circuit court une partie des fontaines de la commune, circuit fermé pas circuit court excusez-moi, circuit fermé merci Julie, des fontaines de la communes pour que l'eau ne s'évacue pas dans les canalisations mais reste, reste dans un circuit fermé justement, c'est les menuiseries des logements, enfin qui sont plus des logements, de la rue Louis Blanc qui sont là aussi des passoires énergétiques, c'est quelques rénovations dans les bâtiments municipaux et là également l'avancée pour les services municipaux et peut-être au fur et à mesure pour ce conseil municipal, et sûrement au fur et à mesure pour ce conseil municipal, de la dématérialisation pour à la fois faire des économies d'heures de travail à photocopier les documents mais aussi de papier dans les envois et les photocopies nombreuses qui sont faites pour, d'ailleurs ça a déjà commencé avec les clés usb mais on peut aller encore plus loin et ça permet aussi à certains services de reposer certaines questions de fonctionnement et avoir des économies de fonctionnement, se focaliser ou se recentrer sur d'autres, sur d'autres tâches. C'est ce que je vous ai dit, et donc je n'y reviens pas, sur le Théâtre de Verduze qui nécessite des investissements pour pouvoir l'utiliser davantage l'été. C'est un premier plan d'informatisation des écoles pour 19 000 euros cette année mais qui va se durer, qui va durer sur plusieurs années et là encore je reviens sur ce que je disais tout à l'heure mais entre temps les appels à projet apparaissent au niveau de l'Etat donc ça va aussi nous inviter peut-être à mettre ou à investir davantage en 2021 pour pouvoir répondre à ces appels à projet mais lors de la première visite des écoles, on a pu s'apercevoir que les enseignants venaient avec leur vidéoprojecteur et leurs ordinateurs personnels donc, au moins pour les écoles élémentaires, pouvoir dès cette année ou à la rentrée prochaine en tout cas, les équiper de nouveaux, de nouveaux moyens et pouvoir chaque année investir un peu plus pour les écoles, même pour les écoles maternelles au fur à mesure. C'est l'attractivité économique qu'on retrouvera sur plusieurs points d'acquisitions immobilières, d'animations commerciales et de matériel dont nous aurions besoin pour ces animations. C'est, c'est le aussi, pour cette année en tout cas uniquement la volonté de retrouver les volumes de la Maison consulaire et surtout de la salle des Etats du Languedoc mais qui devrait s'inscrire au cœur d'un projet plus ambitieux sur cet îlot-là de rénovation et de travaux d'urgence mais aussi de rénovation de la salle des Etats du Languedoc. Là encore il y a déjà une étude qui est en cours, qui est à prolonger et il y aura des financements à trouver pour mener ce projet qui est quand même assez lourd financièrement mais qui peut être la rénovation d'un îlot jusqu'à la réouverture d'une ruelle qui faisait le lien entre la rue Sabatier et Canabasserie, je cherchais le, Canabasserie je connais plutôt, je cherchais, je cherchais Sabatier et là aussi pourquoi pas, enfin en plus avec la Maison des métiers d'art, une réflexion sur la réouverture de cette ruelle. Voilà rapidement brossé, mais ça serait pas complet si je ne vous disais pas que le chantier de la piscine, même s'il n'impacte pas au montant du chantier de la piscine mais qui impactera quand même les finances communales parce que nous aurons partie prenante de 10% dans ce chantier, est en cours, que le Département sur ses fonds propres réalisera là aussi dans les prochaines semaines un rond-point route de Caux, mais ça fait quand même partie des investissements importants qu'il peut y avoir sur la commune cette, cette année, même s'ils n'ont pas tous un impact sur notre, sur notre budget. Vous avez la parole. »

Monsieur VOGEL-SINGER, Conseiller municipal de la minorité « Oui je vais la prendre au nom du groupe. Donc, par contre j'ai du mal à parler avec ces masques. Ce sont des masques piscénois, ils sont très efficaces mais ils sont aussi très obturants donc je... Premier point, donc sur l'impact du coronavirus et tout ce qui a été dit, 300 000 euros finalement ça été relativement limité sur l'année. On s'attendait en début d'année à quelque chose d'un peu plus important, on a in fine 304 000 euros, je veux dire c'est un, c'est un impact qui a été maîtrisé et géré sur l'année 2020 et bon bien évidemment on le retrouve partout après dans l'analyse et dans la lecture des comptes notamment quand on parle de, d'une épargne brute qui déclenche derrière des capacités de, enfin des capacités de remboursement moindre et des durées de remboursement plus importantes, bien évidemment il serait intéressant de voir si on avait pas ces 304 000 euros, quel serait le nombre d'années. C'est facile à calculer mais je laisse le soin aux services de le faire. Bon donc il n'y a pas eu dégradation, hors cet impact conjoncturel, qui soit quand même extrêmement lourde à mon sens. Deuxième élément sur le, sur les subventions donc effectivement il y a eu une année où les, les investissements ont été, ont été des investissements je dirais 2019-2020, il y a eu aussi des investissements notamment sur le projet Saint Christol, donc il faudrait regarder comment ces investissements qui vont être récupérés demain impactent aussi la lecture des comptes et des, et des possibilités de, d'endettement. Bon sur, j'ai entendu sur les subventions, qu'on se félicitait sur la piste d'athlétisme, c'est une très bonne chose d'avoir activé les avenants. Je voudrais quand même préciser que les avenants étaient prévus au début et que un des reproches qui avait été fait dans le mandat précédent c'était de dire qu'on entamait trop le budget. Donc on avait limité les, certains projets en laissant le soin à l'équipe qui serait en place de, d'ajuster, c'est ce qui a été fait et ça génère derrière, et merci au Département et à la Région, des compléments de subventions donc merci pour la Ville de Pézenas en notre nom à tous, c'est clair. Mais, en fait quand on voit derrière 532 000 euros de stock, j'ai un peu lu dans le rapport d'orientations budgétaires qu'on allait pas chercher des subventions, ces 532 000 sont des subventions qu'on est allé chercher dans le passé, donc vous avez l'intelligence de reprendre des projets, de continuer, c'est pas facile parce que quand on est un maire qui, qui reprend la gestion, une équipe qui reprend la gestion où on vous reproche d'être en rupture, où on vous reproche de chausser les pantoufles de votre prédécesseur, bon vous avez fait, vous avez fait vos choix, ce sont des choix qui sont respectables et effectivement dans la corbeille il y a quand même des subventions qui étaient déjà là à hauteur de, de, d'un certain montant donc c'est une bonne chose et je suis persuadé là aussi que le Département et la Région compléteront. Après sur la recherche des subventions à venir qui fait partie des pistes de progrès, déjà je dirais la matrice elle était quand même formatée et donc à vous de l'activer, et vous le ferez avec brio je n'en doute pas. Mais les Petites Villes de Demain c'est un projet qui est un projet déjà initié par le Plan Dauge dans le passé avec un marquage qui avait été fait auprès de la, auprès de la sous-préfecture. Pézenas est tout à fait dans le moule des petites Villes de Demain et pour moi derrière, quand vous évoquez Monsieur le Maire les, les subventions et les, les aides même en personnel qu'on peut avoir il y a toute l'ingénierie de l'ANCT qui est mobilisable, donc c'est vrai que là-dessus je pense que cette, cette adhésion de Pézenas aux Petites Villes de Demain, pour moi elle sera couplée de manière indispensable à une opération de revitalisation du territoire c'est clair, je l'avais évoqué en agglomération, parce que on maximisera les effets de, de ce programme-là pour autant qu'on ira chercher les, les, aussi l'ensemble des, des opérateurs que ce soit l'ANAH, que ce soit, bon donc ça veut dire que il faut avoir ce couple entre les Petites Villes de Demain et l'opération de revitalisation du territoire mais il y a effectivement en germe des subventions à aller chercher. On avait signé Bourg Centre avec la Région, on avait signé le Grand Site Occitanie également au niveau de Pézenas et d'Agde, et je crois que là aussi il y a des pistes de recherche de subventions, et derrière le dossier Station classée se retrouve activé donc c'est aussi une bonne chose pour les ressources et l'avenir de Pézenas. Donc tout ça c'est entre vos mains aujourd'hui et je, je pense que dans le cadre d'un, bon après l'efficacité thermique, quand on dit on va revoir l'efficacité il y a des projets qui étaient déjà partis et notamment toute l'efficacité thermique du bâti de la mairie, des écoles, avait été engagé avec les chaudières ici-même, donc on est dans la, un continuum et il y a effectivement à engranger là-dessus des sommes importantes sur l'efficacité thermique du bâti ancien. Mais quand vous dites le PPI sera ambitieux, le PPI sera ambitieux en fonction de l'ambition des projets et ce que je, aujourd'hui dans le, dans le ROB voilà il va falloir, c'est un ROB de, de, de premier exercice comme vous l'avez dit avec un PPI qui va se mettre en place, qui sera affiné au fil du mandat, mais tout va dépendre effectivement des projets. Donc il y a des projets qui étaient des projets je dirais dans les, dans les, dans les cartons, il y a des projets qui seront les projets que vous allez initier et qui seront importants aussi, avec l'étude de définition urbaine qui sera revue, avec tout ça. Mais le PPI c'est un outil et cet outil il sera d'autant plus utile que il y aura des projets ambitieux pour la Ville de Pézenas. Je ne sais pas où vous en êtes aujourd'hui du projet de thermalisme sur la ville mais je pense que c'est un projet qui peut permettre de tirer vers le haut la Ville de Pézenas et j'insiste là-dessus parce que pour moi c'est un dossier très important par rapport à la dynamique future de la Ville de Pézenas. Sur Saint Christol les choses avancent semble-t-il, donc sur la distillerie le projet a, bon aujourd'hui sort de terre et je pense qu'il est visible et c'est une bonne chose aussi. Après les projets qui, comme la piste ou comme le, la piscine que vous avez évoqué, tout ça ça va démarrer et puis après derrière il y aura un relais avec des projets que ce mandat va permettre de voir aboutir. J'ai un petit souci moi aussi entre lunettes et masque, je suis désolé, mais, et bien écoutez sur, après je pense qu'il y a des ressources aussi en début de mandat il faut les évoquer qui peuvent correspondre à de l'aliénation de bâti. Je vois que vous ressortez le projet du stade Batal et du déplacement du

stade Batal. C'est un projet qui pour moi reste un bon projet, je ne sais pas si, si, mais ça veut dire à un moment donné que là aussi il y a quelques ressources financières peut-être à retrouver, et des projets de densification du cœur de ville qui sont intéressants. Il y avait le projet de déplacement de l'agence départementale aussi qui est quand même aujourd'hui aux portes du lycée et qui n'est pas quelque chose de, d'extrêmement je dirais, à mon avis, utile dans cette position-là donc il y a certainement des négos à faire et il y a peut-être à renégocier aussi l'Hôtel de Peyrat qui aujourd'hui est dans le stock immobilier de la Ville et que la Ville peut éventuellement céder à l'Office de Tourisme ou à la Communauté d'Agglomération. Donc aujourd'hui que dire sur ce rapport d'orientations budgétaires ? C'est un rapport qui est très qualitatif, merci aux services pour leur élaboration, merci aux élus pour le travail qui a pu être fait pour valider tout ça et après on a, la Ville de Pézenas a des marges de manœuvre qui ont été toujours serrées et qui sont serrées tant que justement des projets plus importants, des projets d'envergure ne sont pas sortis de terre. Je pense que tout est prêt aujourd'hui avec l'image de la Ville avec la beauté de notre ville et avec une équipe nouvelle en place pour aller dans ce sens-là, donc je vous remercie. »

Monsieur le Maire « Merci. Peut-être quelques éléments de réponse. Effectivement les 300 000 euros ça aurait pu être plus, c'est aussi que nous avons fait le choix, en tout cas depuis que nous sommes arrivés, c'est d'essayer de limiter le volant des heures supplémentaires qu'occasionnait la Covid ou qu'occasionnait la mise en place obligatoire dans un premier temps, mais qui pouvait être allégée par la suite, de certaines mesures, de certains dispositifs, je pense au marché le samedi au moment où tous les agents étaient mobilisés pour distribuer du gel, pour faire respecter le sens de circulation, est apparu avec le temps qu'on pouvait alléger le dispositif et ça devenait indispensable parce que c'était chronophage pour les agents effectivement et surtout impactant, très impactant pour les finances communales donc il a fallu chaque fois mesurer ces choix-là mais il est certain que si il y avait à refaire des choix d'urgence, nous les ferions probablement les mêmes avec l'expérience en plus puisque au mois de mars dernier personne ne savait ce qu'était un confinement et ce que ça occasionnerait sur les, sur les dépenses communales mais c'est vrai que le dérapage pourrait être bien plus important et qu'il a fallu rapidement essayer de le maîtriser, comme aujourd'hui il faut essayer tout en accompagnant l'hôpital dans la mise en place d'un centre de vaccination, essayer de limiter l'impact financier que ce centre de vaccination peut avoir sur, sur la commune, puisque certains agents y vont tenir l'accueil, et c'est indispensable qu'il y ait un accueil, que certains élus y vont aussi et je les remercie, et qu'on fait appel aussi, comme ça avait été pour le Centre covid à l'époque, appel à des bénévoles pour, si la vaccination venait à prendre de l'ampleur, ce dont nous ne savons pas encore aujourd'hui si ça sera le cas ou si ça ne le sera pas et à quelle échéance ça va l'être, pour que ça ne repose pas que sur les agents, sur les agents municipaux. Nous avons aussi sollicité les communes voisines pour que leurs agents puissent être aussi mis à disposition et nous sommes là aussi en attente de retours. Donc là, là aussi dans les nouvelles dépenses ou les nouveaux choix induits par, par la Covid on essaye chaque fois de mesurer et de limiter tant que faire se peut l'impact budgétaire pour les finances communales mais il y aura même en 2021 un impact budgétaire automatiquement, d'abord parce que les droits de terrasse ne sont toujours pas perçus puisque les restaurateurs et cafetiers n'ont pas réouvert et qu'il n'y a pas de raison qu'on perçoive un droit tant qu'ils n'ont pas réouvert. Donc il y aura toujours des impacts et dont certains, je présume, nous ne les connaissons qu'au final et peut-être quelques années, quelques années après parce qu'on ne sait pas ce qui est du conjoncturel et du structurel mais effectivement nous sommes tenus, je pense avant nous vous étiez tenus aussi à essayer de maîtriser les coûts tout en fournissant un certain service aux piscénois parce que lorsque l'Etat oblige les enfants à porter des masques dans les écoles, il nous fournit pas les masques et c'est quand même les collectivités locales qui apportent un supplément de masques, qui n'est jamais assez suffisant, mais apportent un supplément de masques d'abord sur le stock dont elles disposaient et ensuite, en travaillant avec la Région puisque la Région avait sollicité une entreprise d'Ariège pour faire des masques pour enfant et qu'elle proposait ses services, mais là aussi c'est quand même des coûts pour, pour la collectivité mais qui me semblent être des coûts indispensables et nécessaires. Effectivement donc on verra au compte administratif probablement quel est l'impact de, du Covid, de la Covid sur le résultat de fonctionnement et sur la capacité d'autofinancement mais on voit bien quand même qu'il y avait une certaine augmentation des dépenses de fonctionnement de 2018 à 2019 et de 2019 à 2020 et qu'il y a, si ce n'est un dérapage, en tout cas une situation à prendre en compte et à maîtriser pour qu'elle soit limitée dans les années à venir et qu'elle n'impacte pas de trop la capacité à investir dans les années futures puisque ce qu'on économise en fonctionnement, ou ce qu'on ne dépense pas en fonctionnement, est évidemment ce qu'on peut investir, investir derrière. Pour les Petites Villes de Demain effectivement c'est souvent les chefs-lieux de canton qui ont été, ou les anciens chefs-lieux de canton quand ils ont perdu ce, ce titre par la, par la dernière réforme des départements, qui ont été, qui ont été retenus Pézenas avait toute nature à être retenue. L'appel à projet ou l'appel à Petites Villes de Demain date, date d'octobre 2020 donc c'était pour nous une évidence que d'y souscrire. Maintenant elle sera ce que nous en ferons avec les acquis préalables et avec les projets que nous voudrions y inscrire dedans et elle entraînera, elle entraînera automatiquement si nous allons dans les 18 mois à la convention de finalisation une opération de revitalisation du territoire, une ORT sur l'ensemble du territoire communal ce qui apportera des outils supplémentaires notamment des outils de défiscalisation pour la rénovation de parties du centre-ville qui n'étaient pas déjà concernées par, par ces outils-là puisque nous rentrerions en partie dans la loi Denormandie qui permettrait certains travaux

défisables pour les, pour les propriétaires. Sur le taux de subventionnement, c'est le compte administratif 2019 qui le disait donc c'est pas, c'est pas celui que nous avons présenté, ni celui que nous avons rédigé, qui disait que la marge de progression était là et que le taux de subventionnement obtenu par la collectivité était plutôt faible au regard de ce qu'elle pourrait espérer ou à quoi elle pourrait prétendre. Donc effectivement c'est une habitude et c'est une demande qui est faite chez, en tout cas par notre équipe auprès des élus et des services, c'est de réfléchir chaque fois dans chaque projet quelle est la part de subvention qui peut être obtenue, après nous ferons nos choix, nous ferons des projets qui seront peut-être pas subventionnés, il faudra pas arrêter certains projets si on n'obtient pas des subventions mais l'idée est bien que avant et souvent il vaut mieux d'ailleurs prendre un peu plus de temps pour avoir un projet global qui sera subventionné que faire des projets par petits bouts qui ne le seraient pas. Mais il y a un automatisme à prendre tant pour les élus que pour les services et la réorganisation notamment du service finances permis grâce à la dématérialisation et au gain de temps que celle-ci procure dans la gestion du service finances, permettra aussi qu'une partie du personnel soit affectée à cette tâche-là et au travail de dossier préalable et de recherche préalable de subventionnements possibles. Stade Michel Batal, j'ai envie de dire que si les travaux de rénovation avaient été faits, on ne se poserait pas la question il serait, il resterait à sa place. Mais aujourd'hui le rénover coûterait certainement plus cher que un stade neuf donc c'est cette question là que nous posons avec la garantie et la certitude que si nous devons le déplacer il serait dans un même isochrone, c'est ça le terme exact ? C'est-à-dire dans un même périmètre pour les scolaires parce qu'il s'agit de permettre aux scolaires de continuer et de pouvoir continuer à aller à pieds au stade Michel Batal qui est aujourd'hui n'est quasiment plus utilisé ni par les associations de foot, par d'autres associations, ça sert actuellement aux écoles de danse ou au club de yoga qui peuvent plus faire forcément à l'intérieur, mais plus pour y faire du foot, donc l'objectif c'est celui-là s'il s'avérait que dans cet isochrone-là il n'était pas possible de, de conduire un tel projet il faudra réfléchir à sa réhabilitation sur place. Si son déplacement permettait à l'inverse de le construire ailleurs et de rénover et de faire un vrai complexe sportif en lieu et place de Castelsec, enfin pas, pas du château, je m'exprime bien de la partie verdurée et pas de la butte non plus avec les pinèdes mais du tennis et du terrain, ça pourrait être aussi une plus-value pour les scolaires et pour les associations locales et également pour la vie du Campotel. Effectivement, effectivement il y a beaucoup à faire sur le foncier communal et sur le patrimoine communal, sur des loyers qui étaient pas forcément perçus ou sur des loyers qui sont payés et où on pourrait économiser en rapatriant ces services-là ou ces groupes-là dans le giron du foncier communal. C'est un travail de fourmi qui, que nous entreprenons, que nous allons mener à son terme mais par exemple il y a certains loyers qui sont pas perçus depuis deux ou trois ans donc il va falloir travailler sur ça, au moins pour qu'ils soient perçus, peut-être que les arriérés soient, soient payés. Vous parliez de l'Hôtel de Peyrat, j'ai envie de dire que, quand le coût du loyer payé est 176 000 euros et que la taxe de séjour n'est pas de la moitié de ce coût-là, je pense pas que l'Office de Tourisme soit prêt à acquérir les locaux restants mais nous réfléchissons quand même à « est-ce que l'enjeu pour la Ville n'est pas d'acquérir l'intégralité du, de l'Hôtel de Peyrat ? » plutôt que de rester dans ce montage public-privé qui n'a que peu de sens et qui fait dépenser beaucoup d'argent à l'Office de Tourisme et qui procure qu'une maigre recette à la Ville mais il aurait été plus ambitieux à l'époque puisque vous parliez d'ambition de projet que la Ville possède l'intégralité de cet Hôtel-là plutôt que d'avoir ce montage-là public-privé qui finalement coûte cher à l'Office du Tourisme et ne permet peut-être pas un retour sur investissement en termes de communication et de moyens déployés par l'Office du Tourisme sur Pézenas mais ça fera partie du débat que nous aurons soit dans cette instance soit dans d'autres dans les années à venir c'est certain parce qu'il faudra trouver l'utilité et choisir ce que nous devons faire de l'Hôtel de Peyrat et sous quelle forme dans les années à venir sachant que il ne doit pas rester des murs vides et qu'aujourd'hui une grande partie des locaux de l'Hôtel de Peyrat ne sont pas utilisés et c'est bien dommage parce que ils permettent en tout cas aux imaginaires de se développer, mais il faut passer de l'imagination à l'action. »

Monsieur VOGEL-SINGER « Je me permets de réagir là-dessus parce que c'est un projet qui a été fait en 2008, qui a permis l'aménagement de la place des Etats du Languedoc et qui a permis également depuis 12 ans quand même d'acquérir 50% de cet Hôtel. Donc pour la Ville, là je parle pas de l'OT, je parle de la Ville, après derrière ce, peut-être que l'OT aura, a d'autres idées avec le Grand site Occitanie, et c'était un peu l'état d'esprit. Donc j'anticipe pas là-dessus mais en ce qui concerne le choix qui a été fait hier, c'était un choix de travail avec l'Office de Tourisme et c'était un choix qui permettait surtout la réhabilitation d'un immeuble qui était une friche patrimoniale depuis fort longtemps, voilà. Donc ce choix, il a été fait à l'époque, c'est peut-être pas le meilleur, c'est toujours facile après de revoir les, les choix qui ont été faits, mais ce qui est intéressant c'est le choix qu'on va faire aujourd'hui. Aujourd'hui j'ai pas envie d'être un homme du passé pour la Ville de Pézenas, si j'interviens c'est pour accompagner la municipalité en place et éclairer des, des pistes de travail, voilà. Je ne suis plus dans la, dans la logique, le passé, le passé est révolu ; et aujourd'hui ce qui est important c'est dans une situation difficile qu'on cherche ensemble des solutions pour faire que Pézenas demain prospère et voilà, et que votre gestion soit la gestion la plus, la plus efficace possible pour la Ville de Pézenas, ni plus ni moins. »

Monsieur le Maire « C'est bien notre ambition. Je, vous le disiez à demi-mot mais ça peut m'être reproché ou ça pourra m'être reproché, ça pourra nous être reproché parce que nos choix sont collectifs, mais, et je l'avais dit dès le 5 juillet dans la Cour d'honneur de la mairie, arriver aux affaires pour rayer d'entrée de plume le passé comme s'il n'avait pas existé, ce n'est pas ma conception de l'action publique. Donc effectivement il y a des choix qui s'imposent à nous, des choix que nous avons à assumer qui auraient pas été les nôtres que nous aurions aimé ne pas avoir à assumer et nous nous en expliquerons à chaque moment, et nous expliquerons aussi pourquoi nous faisons ces, ces choix-là. Mais il y aura les choix que nous reprendrons où là où il y avait des bases et que nous pourrions continuer et faire nôtres, c'est la traversée urbaine par exemple, ou aussi parce qu'à l'époque il y avait une minorité agissante qui avait poussé à ce qu'une étude globale soit faite et aujourd'hui de l'étude globale il faut passer à un vrai projet et même à un échange avec la population sur ce projet-là quand on pourra se réunir à davantage de 6 ou à moins d'un mètre de distance dans les salles municipales. Il y a aussi ce qui était annoncé et qui forcément n'était pas forcément acté, je pense au transfert du Centre des impôts qui à la distillerie n'aura pas lieu et n'a jamais été vraiment acté, et ça nous en avons hérité et nous espérons encore qu'ils resteront sur place mais il serait paradoxal que l'Etat appelle à revitaliser les centres-villes et ne laisse pas son Centre des impôts sur place. Ça j'espère que l'Etat sera cohérent sur ça. Et il y aura ensuite les projets que nous aurons à mener, ne vous inquiétez pas, nous avons de l'ambition pour cette Ville et nous allons tout faire pour que cette ambition soit traduite en actes mais aussi en actes peut-être plus mineurs mais qui peuvent être importants pour le quotidien. Je pense beaucoup que les pistes cyclables et les aires de jeux c'est pas forcément impactant financièrement énormément sur un budget quand on parle de millions d'euros mais quand on ouvre aux pieds d'un immeuble une aire de jeux on a fait beaucoup pour la Ville et pour son quotidien. »

Monsieur VOGEL-SINGER « Je, on ne peut que vous suivre, on avait inauguré deux aires de jeux, voilà. Donc l'idée elle est, elle est excellente et on est à 100% derrière vous là-dessus. »

Monsieur le Maire « Je sais pas s'il y a d'autres éléments et d'autres interventions sur le rapport d'orientations budgétaires. Je vous propose donc de le passer aux voix, il acte plus la tenue de ce débat que le fond. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc tout le monde est pour, enfin tout le monde a acté que le débat avait eu lieu. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité la tenue du DOB.

04- Convention cadre de coopération pour la prestation de l'observatoire fiscal à l'échelle intercommunale

Monsieur le Maire « Donc je passe la parole à René VERDEIL pour la convention cadre de coopération pour la prestation de l'observatoire fiscal à l'échelle intercommunale. »

Monsieur VERDEIL, Adjoint au Maire délégué aux Finances, Marchés publics et Affaires juridiques « Merci Monsieur le Maire. Je fais le choix d'enlever le masque parce que sinon j'y vois rien, excusez-moi. Donc la convention cadre de coopération pour la prestation de l'observatoire fiscal à l'échelle intercommunale, Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de renouveler la convention de prestation de services conclue avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour le fonctionnement de l'observatoire fiscal intercommunal. Cette convention porte sur une coopération par prestations de service visant à optimiser de façon pérenne et équitable les ressources fiscales avec le service Observatoire Fiscal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Elle sera conclue pour une durée de trois ans et pourra être reconduite une fois de façon tacite, sauf dénonciation notifiée quatre mois avant la date de renouvellement par l'une ou l'autre des parties. La participation de la commune, fixée en fonction des bases fiscales de taxe foncière, s'élèvera à 9 000€ par an. Donc Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la présente convention mais je vais faire avant le vote peut-être quelques petits commentaires si vous me le permettez. Entre autres pour dire que c'est pas uniquement une convention pour optimiser les ressources fiscales mais c'est aussi, comme vous avez pu le lire dans le projet de convention, une aide à la population pour aider les administrés dans les demandes de dégrèvement ou d'exonération, c'est aussi une campagne sur les locaux vacants avec un travail de terrain qui est en cours même si la convention n'a pas été encore signée et qui nous amène à savoir que en 2020 140 permis de construire achevés ont été signalés parce qu'il y a un suivi à ce niveau-là, qu'il y a 37 dossiers sous-évalués qui doivent être revus par le Centre des impôts. On me précise dès lors que nous aurons réceptionné votre convention de partenariat bien évidemment et enfin il reste à ce jour 330 permis à vérifier de manière informatique dans un premier temps qui nécessiteront peut-être une intervention de terrain. Donc pour dire que c'est un travail important entre les services financiers de la Ville mais pas seulement, et l'agglomération Hérault Méditerranée, l'Observatoire fiscal, et bien évidemment les services fiscaux. Merci. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Puisqu'il y a pas de question particulière, je passe la convention aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

05- Convention de stérilisation et d'identification des chats avec l'association 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire « Je propose à Rachel SACCUCCI de présenter les questions suivantes, la 5 et la 6 sur les chats errants et les chats libres. »

Madame Rachel SACCUCCI, Adjointe au Maire déléguée à l'Administration Générale « Bonsoir à tous. Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Ville de Pézenas s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres. A cet effet, la Ville a passé le 02 Mars 2020 avec la Fondation 30 Millions d'Amis une convention qui encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur. Monsieur le Maire propose donc au Conseil de renouveler pour un an cette convention avec 30 Millions d'Amis qui détermine les obligations de chacune des parties et de l'autoriser à signer ladite convention. La Ville s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis une participation aux frais de stérilisation et de tatouage, sous forme d'acompte et à hauteur de 50 %, s'élevant à 1 750 euros pour l'année 2021. Je précise que cette participation a été revue à la baisse puisque l'année dernière elle était à 3500 euros et compte-tenu des chats stérilisés sur l'année 2020, nous avons pu redescendre cette participation à 1750 euros, ça fait partie du travail de fourmi entrepris par l'équipe. Voilà. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières sur cette convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis ? Je propose de la passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc le reste, je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

06- Convention d'objectif avec l'association Les Chats Libres de Pézenas

Monsieur le Maire « Donc après vous avez sur votre table une nouvelle version amendée de la convention d'objectifs avec l'association Les Chats libres de Pézenas. Et c'est à nouveau Rachel SACCUCCI qui va la présenter. »

Madame SACCUCCI « Alors Monsieur le Maire rappelle que la Ville mène une politique active pour procéder à l'identification et la stérilisation des chats errants et elle a passé dans ce cadre une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Afin de mener à bien cette mission il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectif avec l'association Les Chats Libres de Pézenas, qui sera désignée référente communale des actions d'identification et de stérilisation des chats errants. Dans ce cadre de convention conclue pour une durée de 12 mois, l'association s'engage à procéder à la stérilisation de 50 chats sur l'année. Alors à la suite d'échanges avec l'association, la convention a été modifiée. Vous en avez une nouvelle version. En fait c'est essentiellement parce que il s'agit de la désigner comme référente communale mais qu'il n'y a pas de condition d'objectif à l'obtention d'une, à l'attribution d'une subvention, voilà. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières sur cette convention ? Je la passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tout le monde. Merci. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

07- Convention d'assistance technique et d'accompagnement de la commune de Pézenas avec l'association Terres de liens – Languedoc-Roussillon pour l'animation d'une dynamique locale d'installation agricole nourricière et de proximité

Monsieur le Maire « Je propose à Marie BALLESTERO de nous parler de Terre de liens et de la convention que nous passons avec Terre de liens. »

Madame BALLESTERO, Conseillère municipale de la majorité « Bonsoir à toutes et à tous. Donc Monsieur le Maire informe le conseil que la commune souhaite explorer les voies d'un éventuel « nouveau développement agricole » de son territoire, en vue d'y favoriser une agriculture paysanne et biologique d'une part ainsi que l'approvisionnement local de sa population en denrées vivrières. Il est à noter que la commune possède une superficie de 14 ha environ, à vocation agricole, au lieudit « l'Auribelle » et qu'elle souhaite donc mettre en valeur en y favorisant l'installation de paysans. Les objectifs de Terres de liens – Languedoc-Roussillon sur le territoire régional sont de contribuer à la préservation à long terme des terres agricoles, d'alléger le parcours des agriculteurs qui cherchent à s'installer, et de développer une agriculture biologique et paysanne favorisant la biodiversité et le respect des sols en s'appuyant sur une dynamique citoyenne « manger sain et local ». Par la présente convention, les deux parties se proposent d'œuvrer à ces fins communes pendant une période de 18 mois allant de mars 2021 à septembre 2022. Cette durée de 18 mois est modulée en deux tranches : une première tranche ferme de 9 mois (du 15 mars 2021 au 14 décembre 2021) et une seconde tranche conditionnelle donc de 9 mois (du 15 décembre 2021 au 14 septembre 2022) qui sera effectivement engagée si les deux parties en sont d'accord. Pour l'ensemble de la période de 18 mois prévue pour la réalisation de la présente convention, la contrepartie des prestations de Terres de liens – LR est évaluée à la somme de 29 000 euros, soit 14 500 euros par tranche. Seule la première tranche ferme de 9 mois est engagée et financée contractuellement lors de la signature de la présente convention. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention. Et avant de passer au vote je voudrais rajouter que cette, cette convention avec Terre de liens, dont nous partageons les mêmes valeurs, nous permettra de mettre une première pierre à l'édifice qui va constituer à atteindre je l'espère la résilience alimentaire si ce n'est l'autonomie alimentaire puisque nous l'avons dit chaque centimètre carré de terre agricole de cette ville doit pouvoir être cultivé pour que on ait ici à Pézenas de quoi nourrir nos enfants et nos aînés, notamment à travers les cantines mais aussi à travers tous les projets qui favoriseront une alimentation durable. Merci de votre attention. »

Monsieur le Maire « Merci Marie. Madame SUTRA est pas là mais Anne SUTRA a travaillé avec Marie et Danièle AZEMAR, et Julie y avait aussi contribué à ce partenariat, sachant qu'il y a une ingénieure agronome qui va venir accompagner la Ville, enfin c'est pas un chèque de 14 500 euros sans service, sans service derrière et qui a surtout l'expérience de Capestang qui a travaillé beaucoup dans ce domaine-là avec Terre de liens qui nous a inspirés, incités à construire ce partenariat avec Terre de liens. Est-ce qu'il y a des questions particulières sur cette convention ? Non ? Oui. »

Monsieur VOGEL-SINGER « Oui, non juste l'intervention de l'agglomération là sur cette convention, c'est ... »

Monsieur le Maire « Pour l'instant y a pas eu d'intervention parce qu'il est vrai que ça s'est fait en face-à-face avec Terre de liens et en contact d'abord informel puis un peu plus structuré mais dans le cadre de la politique agricole de l'agglomération nous allons aussi nous tourner vers elle pour lui présenter le projet et voir comment elle peut intervenir soit financièrement, soit dans la réalisation ensuite du projet parce que selon le, les choix qui seraient retenus notamment pour l'Auribelle basse, enfin du moins le foncier qu'on maîtrise et sur lequel il y aura des choix à faire à la suite du rendu du travail avec Terre de liens, il y aura certainement un impact financier pour la collectivité si elle choisissait de porter une partie de ces choix ou une partie de l'aménagement, donc à ce moment-là un travail encore plus poussé avec la Communauté d'agglomération sur ces questions-là. Mais il est vrai que le contact avec Terre de liens s'est d'abord pris Ville – Terre de liens qu'on a voulu avancer mais qu'il faut aller sur un travail un peu plus fin avec la Communauté d'agglomération parce que ça suppose une réflexion agricole aussi plus large. »

Madame BALLESTERO « Oui, ça nous permettra de réveiller le PAT de la Communauté d'agglomération qui est à l'heure actuelle en sommeil. »

Monsieur le Maire « Ça nous permettra aussi d'en construire un... »

Monsieur VOGEL-SINGER « Et peut-être aller voir aussi Mouans-Sartoux, aller voir ce qui se fait à Mouans-Sartoux... »

Madame BALLESTERO « Oui c'est, c'est prévu... »

Monsieur VOGEL-SINGER « ... où il y a un vrai travail qui a été fait ... »

Madame BALLESTERO « ... nous devons y être le week-end dernier... »

Monsieur VOGEL-SINGER « ... ah super. »

Madame BALLESTERO « ... mais vu les conditions sanitaires ça n'a pas été possible. »

Monsieur le Maire « Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette convention ? Je la passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tout le monde. Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

08- Rapport d'activité 2019 et Comptes administratifs 2019 de la C.A.H.M.

Monsieur le Maire « Vous avez reçu, vous avez été destinataires du rapport 2019 de la Communauté d'agglomération. Je vais pas vous le lire dans tout son détail parce qu'il était plutôt long. Peut-être noter au moins l'évolution des compétences sur la défense et de la lutte contre l'incendie parce que c'est celles qui impactent peut-être le plus sur notre commune, également la commission d'aménagement sur le quartier de la Méditerranéenne à Agde puisque c'était une nouveauté 2019 qui va avoir des rebondissements ou des réalisations au cours du mandat. Ensuite ont été, voilà dans le rapport, déclinées les différentes compétences et actions de l'agglo ainsi que les politiques contractuelles qui peuvent intéresser Pézenas notamment le contrat Bourg-centre et les différentes aides que la Communauté d'agglo peut apporter en termes d'ingénierie ou de recherche de subventionnement pour les collectivités. Je sais pas si vous avez des questions particulières sur ce rapport ou si vous en avez pas. Donc il n'y a pas de vote sur ce rapport puisqu'il suffit d'en prendre acte. »

Le Conseil prend acte du rapport.

09- Modification du périmètre de la piscine intercommunale de Pézenas et modification du PV de mise à disposition de la Piscine de Pézenas du 24/07/2009

Monsieur le Maire « Ensuite la question 9 est encore une question liée à l'intercommunalité mais liée à la piscine et au chantier de la piscine. Il s'agit d'étendre la superficie de la zone transférée puisqu'à la piscine sera annexé un parking d'une cinquantaine de places qui va être réalisé en même temps et par le même constructeur que celui de la piscine. Donc c'est l'occasion aussi de toiletter d'autres mises à disposition ou d'autres transferts qui avaient été faits dans un précédent projet qui n'avait pas vu le jour, donc qui permet de mettre à jour cela tout en transférant la zone complète puisque c'est le gestionnaire de la piscine future qui aura la gestion du parking sachant qu'en discussion avec la Communauté d'agglomération nous faisons tout pour que ce parking profite aussi à des gens qui ne seraient pas usagers de la piscine parce qu'il serait des plus néfaste ou dommage que quand la piscine est fermée et que le parking soit vide que il puisse être utilisé par la population ou par les gens qui vont au stade le dimanche si la piscine est pas ouverte moyennant certainement un paiement mais qui puisse bénéficier aux deux et servir aussi à la piscine s'il y a un afflux de population lié à la piscine. Je vois Florent CAUSSE qui doit avoir des questions. Non ? Ah non je croyais que tu cherchais le micro. Est-ce qu'il y a des questions particulières donc sur ce transfert de zone et sur ce toilettage de transfert précédent ? »

Monsieur VOGEL-SINGER « Peut-être donc se dire que c'est une bonne chose aussi d'avoir repris le forage dans ce ... »

Monsieur le Maire « Et bien on a été étonné que le forage ait été transféré en 2008 ... »

Monsieur VOGEL-SINGER « Oui, oui ... »

Monsieur le Maire « ... et finalement on s'est presque félicité que les travaux aient pas été faits parce que sinon on aurait perdu le forage d'eau chaude oui. On en profite pour le récupérer ... »

Monsieur VOGEL-SINGER « On aurait dû négocier, on aurait dû négocier ... »

Monsieur le Maire « ... sachant qu'on peut aussi remercier la Communauté d'agglomération puisque la canalisation qui doit aller du forage à la piscine, qui devait être prise en charge par la Ville après discussion avec la Communauté d'agglomération sera pris en charge par la Communauté d'agglomération ce qui quand même a libéré une partie du volant investissement de notre budget 2021. Mais voilà il était nécessaire de le toiletter pour récupérer la propriété ou l'utilisation du forage sachant que le forage utilise, servira aussi la piscine. Ne nous

inquiétons pas nous continuerons à chauffer l'eau de la piscine avec l'eau chaude de la Ville. Est-ce qu'il y a d'autres questions particulières sur ce transfert-là ? Peut-être quand on évoque la piscine je peux pas passer sous silence et ne pas avoir un moment de mémoire pour Néné LION qui a occupé ces locaux et ces lieux-là pendant des années et qui est disparu récemment, et y associer la mémoire de Carmen ORTIZ RODRIGUEZ, directrice de l'école d'en haut comme on dit ici, Robert DESNOS, est disparue elle aussi, plus récemment Jacques BONY qui a siégé dans ce conseil municipal et qui a beaucoup fait pour la vie publique locale quand il était soit receveur principal des impôts soit engagé associatif, voilà c'est, je voulais pas (inaudible) ouvert ce conseil municipal par des minutes de silence, j'espère que nous aurons le moins souvent possible l'occasion d'en faire et d'avoir ces mémoires-là mais le début d'année a été marqué par ces départs-là et de personnes importantes pour notre collectivité et pour les valeurs que notre collectivité porte. Je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc tout le monde est pour, je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

10- Adhésion de la commune de PAULHAN au service d'enlèvement des tags du SIVOM du canton d'Agde

Monsieur le Maire « Le point 10 est l'adhésion de la commune de Paulhan au service d'enlèvement des tags du SIVOM du canton d'Agde. Tout est dit dans le titre mais il faut l'accord de la Ville de Pézenas puisqu'elle est membre de ce SIVOM. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques particulières ? »

Monsieur VOGEL-SINGER « Peut-être des questions sur ce tags. Est-ce qu'il y a des évolutions positives, des, des pistes ? Parce que le SIVOM est chargé de la brigade d'enlèvement des tags et (inaudible) ... »

Monsieur le Maire « Donc je vais pas tout dire parce que je peux pas tout dire sur certaines parties. D'abord qu'une partie des effectifs municipaux, peut-être des ateliers municipaux, va aussi être consacrée à doubler le service du SIVOM parce que c'est un droit de tirage le SIVOM et qu'au bout d'un moment on est limité parce qu'effectivement comme vous le dites depuis quelques mois voire plus, il y a beaucoup de tags et que c'est une course sans fin mais c'est une course quand même qu'il faut conduire, que aussi il y a un partenariat plus étroit qui se met en place entre la Gendarmerie et la Police municipale qui a conduit, qui conduit la Police municipale à modifier ses horaires de rondes et à y compris travailler de temps en temps en nocturne pour pouvoir mieux quadriller, surveiller le territoire et après il y a des enquêtes en cours que je commenterai pas et dont j'ai pas les tenants et aboutissants mais effectivement c'est aussi une des raisons pour lesquelles le niveau de notre système de vidéosurveillance va être, j'ai envie de dire, modernisé parce qu'il ne permet pas forcément des fois d'identifier des choses qui se passent sous les, sous les caméras donc l'arrivée de la fibre sur la ville et un peu de moyens d'investissement plus qu'une extension généralisée permettra peut-être de le rendre plus efficient et efficace. Mais il y a des stratégies qui sont mises en place qu'on présentera peut-être après coup si elles ont, même si elles ont pas été productives, mais on va essayer de pas révéler quelles elles sont dès ce soir pour garder un peu de suspense aux auteurs des tags et essayer de les attraper en espérant qu'ils soient, qu'ils soient attrapés oui. S'il n'y a pas d'autre question ou remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour je vous remercie et je passe, pour les ressources humaines l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 34, la parole à Benoît BLANC. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

11- Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 34

Monsieur BLANC, Conseiller municipal de la majorité « Merci. Alors Monsieur le Maire rappelle que le C.D.G. 34 a retenu, pour le compte des collectivités et établissements employant plus de 29 agents relevant de la CNRACL, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'Article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 Avril 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 de la loi du 14 Mars 1986. La rémunération du C.D.G. 34 pour l'adhésion à la mission facultative de la mise en place et du suivi du contrat d'assurance statutaire est fixée annuellement à 0,12 % de l'assiette de la cotisation choisie pour la garantie des risques statutaires. Monsieur le Maire expose que le C.D.G. 34 a communiqué à la commune les résultats la concernant. Donc je vous laisse en prendre connaissance juste en-dessous. C'est donc la proposition qui nous a été faite par le C.D.G. 34 avec une commande groupée. Nous aurions pu par ailleurs faire nous-mêmes des démarches

mais bien évidemment les offres auraient été moins intéressantes. Donc il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance des risques statutaires du C.D.G. 34. »

Monsieur le Maire « Est-ce que vous avez des questions particulières ? Donc je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je considère donc que tout le monde est pour. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1- Aides aux propriétaires pour la mise en valeur des façades sur l'axe prioritaire

Monsieur le Maire « Les deux questions diverses que vous nous avez acceptées, donc l'inscription à l'ordre du jour en début de séance. Donc la première est l'aide aux propriétaires pour la mise en valeur des façades sur l'axe prioritaire. Il s'agit d'une façade située au 7 cours Jean Jaurès avec une subvention de 3358 euros. Je vous propose, s'il n'y a pas de question particulière de délibérer sur cette question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est donc pour. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

2- Création d'un poste non permanent de manager de commerce de centre-ville au travers d'un Contrat de projet

Monsieur le Maire « Le second est la création d'un poste non permanent de manager de commerce de centre-ville au travers d'un contrat de projet. Nous allons essayer à travers ça de répondre à un appel d'offre, ou à un appel d'aide de la Banque des territoires qui finance ce type de poste spécifiquement. Je précise d'entrée que si l'appel ou l'inscription n'était pas positive nous n'irions pas sur la création de poste, l'intérêt n'est pas de créer un poste mais plutôt une réorganisation des services pour que de nouvelles missions soient assumées et que nous puissions déposer un, à masse salariale constante, ou en tout cas à effectif constant cette demande-là et répondre tout de même aux préconisations faites, donc c'est plus de l'évolution de poste que de la création et de l'impact budgétaire pour essayer d'obtenir cette subvention et d'assumer des missions nouvelles au moins sur la durée du subventionnement et se poser la question au bout des deux ans si c'est opportun de continuer ou si c'est pas opportun de continuer. Là aussi puisque Petites Villes de Demain est quelque chose, ces crédits-là sont des choses assez en lien avec la Communauté d'agglomération et les autres communes du territoire retenues, il peut aussi y avoir une réflexion intercommunale et donc nous prenons la délibération pour pouvoir répondre dans les temps et nous verrons quelle est l'issue donnée à cette réponse. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tout le monde, je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire « Vous avez reçu les décisions du Maire. Est-ce qu'elles appellent des questions particulières de votre part ? Non. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Oui. Non. D'accord. Je vous propose de lever la séance et de se retrouver le 29 mars, probablement ici tant que l'état d'urgence sanitaire est décrété, et finalement la salle s'y prête plutôt bien. Bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 25.